

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

12 AOÛT 2013

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE*** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, prévu le mercredi 7 août 2013, annulée et reportée au **LUNDI 12 AOÛT 2013, à 17 h (5 h pm)**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

Les conseillers de comté :

M^{me} Carmen Rivard , mairesse de Nédélec
et préfète suppléante de la MRCT
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre
M^{me} Claudine Laforge Clouâtre , mairesse de St-Édouard-de-Fabre

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

SONT ABSENTS :

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère
M. Philippe Barette , maire de Témiscaming

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement
M^{me} Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et chargée de
projet en environnement
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint
M^{me} Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en caucus (huis clos) de 17 h à 17 h 30.

*

Note en vertu de l'article 153 du Code municipal

L'avis de convocation ayant été expédié à tous les membres du C. A. conformément à l'article 156 du Code municipal, le C. A. constate que ledit avis de convocation a été signifié tel que requis par les dispositions du Code municipal, aux membres du C. A. qui n'étaient pas présents à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.

08-13-357A

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Mot du préfet

Le préfet débute son mot en soulignant que le niveau d'activités économiques et sociales augmente au Témiscamingue. Plusieurs entreprises investissent présentement ce qui est très encourageant.

Le préfet, par ailleurs, tient à souligner une mention toute spéciale au Comité de diversification de l'Est témiscamien; l'emphase déployée sur le développement touristique semble rapporter d'excellents résultats au cours de la présente saison touristique.

Enfin, le préfet rappelle les principaux enjeux à l'ordre du jour pour cet automne au niveau du Témiscamingue :

- Le développement énergétique;
- La *Loi sur les mines*;
- Les changements voulus par le gouvernement au niveau forestier, notamment les coupures au Volet 2 et du programme PAIR.

08-13-358A

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2013.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2013 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

08-13-359A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

États financiers MRCT de l'année 2012.

08-13-360A

M. Denis Champagne, CGA, Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., Comptables généraux licenciés, assiste à la réunion.

Monsieur Champagne présente les états financiers 2012 de la MRC de Témiscamingue et répond aux questions des maires.

Les états financiers seront déposés au conseil des maires le 21 août 2013 pour approbation, de même que la nomination d'un vérificateur pour l'année 2013.

08-13-361A

Contribution financière 2013 versée au CLD (article 4.8 de l'Entente de gestion 2012-2014 entre le MDEIE et la MRCT).

Considérant l'entente de gestion 2012-2014 entre le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) et la MRC pour le financement des activités du Centre local de développement (CLD);

Considérant les dispositions de l'article 3.1 par lesquelles la MRC doit s'engager à contribuer au financement du CLD afin de bénéficier d'une contribution gouvernementale maximale de 497 701 \$;

Considérant l'article 4.8 de l'entente de gestion où la MRC s'engage à transmettre au ministre, copie de la résolution qui précise la quote-part qu'elle entend verser au CLD pendant l'année en cours;

Considérant par l'adoption de la résolution n° 156-11-2012, le conseil de la MRCT a approuvé le budget 2013 du CLD;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC s'est engagée à verser au CLD une quote-part minimale de 148 347 \$ pour l'exercice financier 2013;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre conformément aux dispositions de l'article 4.8 de l'entente intervenue entre les parties.

08-13-362A

Autorisation à M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, afin de transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRCT (renouvellement).

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser M. Richard Pétrin, coordonnateur à l'Écocentre, à transiger avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, NEQ n° 8819799840.

La MRCT possède des camions de collecte de même que des équipements pour la gestion des matières résiduelles.

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour signature de l'entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (point de dépôt).

08-13-363A

Considérant que le gouvernement du Québec a adopté le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant que ce règlement exige des entreprises visées qu'elles doivent, au moyen d'un programme de récupération et de valorisation, établir notamment des points de collecte pour les produits visés ou offrir, le cas échéant, un service de collecte;

Considérant que l'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnue par Recyc-Québec pour gérer le programme de récupération et de valorisation des produits électroniques;

Considérant que l'ARPE-Québec est tenu de suivre les normes de qualité établies par le Bureau de la qualification des recycleurs (BQR) en ce qui concerne les sites des points de collecte;

Considérant que le programme exige que l'ARPE-Québec transige uniquement avec des entreprises de transformation certifiées par le BQR dans le but d'assurer une transformation responsable des produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU);

Considérant que le BQR a publié le document intitulé « Programme d'approbation des sites de collecte de produits électroniques en fin de vie utile »;

Considérant que l'ARPE-Québec a la responsabilité et le pouvoir d'acheminer ou de faire acheminer les PEFVU au recycleur approuvé de son choix, selon le modèle d'allocation qu'elle a établi;

Considérant que la MRC de Témiscamingue a accepté, à la demande d'ARPE-Québec, de fournir des services de type « Point de dépôt » conformément aux modalités et conditions énoncées à l'entente de partenariat;

Considérant que l'ARPE-Québec s'engage à verser une compensation à la MRC de Témiscamingue au montant de 52 \$ par tonne métrique de PEFVU reçu;

Considérant que la MRC de Témiscamingue doit signer une entente de partenariat avec les points de dépôt pour le recyclage des produits électroniques afin de recevoir la compensation prévue;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la directrice du Centre de valorisation à signer, pour et au nom de la MRC, la présente entente.

Gestion des matières résiduelles – Embauche de M. Claude Lemieux, à titre d’opérateur de camion à l’Écocentre (remplacement de M. Steven Reichenbach).

08-13-364A

Considérant qu’un opérateur (M. Steven Reichenbach) a quitté son poste à la MRC de Témiscamingue;

Considérant que M. Claude Lemieux a fait son stage d’intégration en milieu de travail à titre d’opérateur de collecte sélective à la MRC, suite à sa formation avec le CFTR (Centre de formation du transport routier);

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D’autoriser l’embauche de M. Claude Lemieux, à titre d’opérateur de camion :
 - Salaire : 16,48 \$ / heure – 34 278,40 \$ / année;
 - Entrée en fonction : 26 juin 2013.

Monsieur Lemieux est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois;
- En raison de 40 heures / semaine;
- Un horaire flexible selon les besoins de l’Écocentre;
- Temps supplémentaire repris en congé selon une entente avec la directrice de l’Écocentre, à « taux simple ».

08-13-365A

Gestion des matières résiduelles – Embauche de M^{me} Lyne Gallant à titre de surveillante du conteneur à Belleterre pour les TNO.

Considérant que deux conteneurs de 10v³ servent aux utilisateurs du TNO du secteur Est (à Belleterre) pour disposer de leurs matières résiduelles;

Considérant que ces conteneurs sont problématiques étant donné que beaucoup de matières et d’encombrants se retrouvent autour des conteneurs, créant une pollution visuelle et des odeurs;

Considérant qu’il est suggéré par le Comité d’action en gestion de l’environnement (CAGE) d’avoir un surveillant ou une surveillante afin de s’assurer de garder le site propre, tout comme la MRC le fait pour le secteur Sud;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de M^{me} Lyne Gallant, à titre de surveillante du conteneur à Belleterre pour les TNO :
 - Salaire : 15 \$ / heure – 10 heures par semaine;
 - Entrée en fonction : 30 juin 2013;
 - Contractuelle.

Les besoins seront réévalués après la période de la chasse.

08-13-366A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour travaux d'asphaltage.

Considérant que la partie en avant de la rampe de chargement, où se trouvent les conteneurs pour les matériaux de construction, est très problématique étant donné que lors du déplacement des conteneurs, ceux-ci refoulent le sable, ce qui crée un espace considérable entre les conteneurs et la rampe de chargement (due à la butte de sable qui s'est formée) et ainsi devient non sécuritaire pour les utilisateurs de l'Écocentre;

Considérant que le fait d'asphalter cette espace réglerait le problème;

Considérant qu'une soumission a été demandée aux Entreprises W. Sirard inc. en ce sens;

Considérant que le coût de ces travaux est estimé à 14 000 \$ (plus taxes), ce qui inclut l'excavation, 6 pouces de concassé, 12 poutres d'acier Hbeam 20 pieds de long (pour les roues des conteneurs) ainsi que le pavage (32' x 65' x 75 mm d'épaisseur);

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux d'asphaltage aux Entreprises W. Sirard inc. pour la partie en avant de la rampe de chargement des conteneurs.

À la demande des membres du comité administratif, des travaux de marquage sur l'asphalte doivent être réalisés afin d'identifier le positionnement des poutres d'acier.

08-13-367A

Gestion des matières résiduelles – Autorisation pour travaux de rénovations – Bâtiment du Centre de tri.

Considérant que deux murs du Centre de tri n'étaient solidifiés d'aucune façon;

Considérant que le fait de ramasser les matières recyclables avec le chargeur compact pousse continuellement les murs du Centre de tri;

Considérant qu'il y a lieu de solidifier les deux murs;

Considérant les estimés qui ont été demandés à des fournisseurs locaux;

Considérant que la valeur des travaux ne dépasse pas 25 000 \$, le contrat peut être octroyé de gré à gré;

Considérant qu'une garantie de solidité des murs doit être validée par la directrice du Centre de valorisation, avant d'octroyer le contrat;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser les travaux de rénovations du Centre de tri à l'entrepreneur Serge Rénovation, pour un montant de 14 186 \$ (taxes incluses), sous réserve d'une garantie de solidité acceptable.

08-13-368A

Gestion des matières résiduelles – Achat d'un camion « Roll-off » usagé – Recommandation pour conseil des maires.

M^{me} Katy Pellerin, directrice au Centre de valorisation, informe les membres du comité administratif que le déplacement des conteneurs « Roll-off » sur le site de l'Écocentre occasionne des frais de levée à plus de 8 000 \$ par année.

Lors de la réunion du 7 juin 2013, le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) avait recommandé de faire inspecter le camion de Transport Symkam, présentement en vente pour 15 000 \$, afin de s'assurer de l'état du véhicule; ce travail a été réalisé par le mécanicien de l'Écocentre.

Afin que le conseil des maires puisse prendre une décision éclairée, les membres du comité administratif demandent de documenter le dossier sur les points suivants :

- Les dépenses courantes (assurances, entretien, essence) annuelles;
- La rentabilité de cette acquisition;
- Le prix du marché pour un véhicule similaire.

08-13-369A

Gestion des matières résiduelles – Disposition des matières résiduelles lors des événements – Suivi.

Un projet pilote pour la disposition des matières résiduelles lors de certains événements d'envergure, dont le Rodéo du Camion, le Festival Western et la Foire gourmande, était prévu pour voir à une réduction des coûts pour la gestion des matières résiduelles générés lors de ces festivités.

Le CAGE avait soumis trois recommandations au conseil des maires, à savoir :

- ❖ Prendre en charge la gestion des trois événements majeurs pour le recyclage et le compost (avec contrôle de la qualité), mais que la gestion des déchets soit aux frais des événements;

- ❖ Voir avec ces trois organisations ce qu'ils sont prêts à faire et continuer à documenter le dossier (volume généré, coûts, efforts, etc.);
- ❖ Regarder la possibilité d'avoir un système à bascule.

Devant les difficultés d'application entourant les propositions du CAGE, vu le délai restreint pour ces organisations à la mise en place de nouvelles méthodes, l'ensemble des coûts pour la collecte des matières résiduelles sera assumé par la MRC comme par les années passées. Une nouvelle démarche sera mise en place, en prévision de l'an prochain, afin d'améliorer la cohésion entre les événements et ainsi, rendre plus efficace le tri et la collecte des matières résiduelles.

Par conséquent, le statu quo par rapport à l'an dernier a été appliqué.

08-13-370A

Exemption de redevances sur le sable et gravier pour les municipalités (exploitation des lots intramunicipaux).

Avec la nouvelle *Loi sur les forêts* (entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013), les conventions d'aménagement forestier (lots intramunicipaux) sont devenues (ou deviendront) des ententes de délégation de gestion. Selon la *Loi sur les mines*, aucune redevance n'est payable si les travaux forestiers sont autorisés en vertu d'un contrat ou d'une entente.

Cependant, depuis le 1^{er} avril 2013, certains fonctionnaires du ministère des Ressources naturelles interprètent la loi de façon que seules les compagnies forestières sont exemptées des redevances sur le sable et gravier. Ceux qui approvisionnent des usines (sans en posséder) doivent payer des redevances sur le sable et gravier. Les MRC et les municipalités de l'Abitibi revendiquent une exemption des redevances pour les lots intramunicipaux.

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De demander au MRN de corriger son interprétation de la loi et d'exempter de redevances sur le sable et gravier, les municipalités qui exploitent les lots intramunicipaux et, s'il y a lieu, de modifier le projet de loi sur les mines (déposé le 29 mai 2013) pour clarifier la situation;
- ❖ De transmettre cette résolution au député, au ministre régional et au MRN.

08-13-371A

Avis sur demande d'exclusion de la zone agricole présentée par la municipalité de Rémigny à la CPTAQ pour une partie des lots 19-P, 20-P, 21-P et 27A-P du rang 4, canton Rémigny.

Considérant la demande de la municipalité de Rémigny portant sur une demande d'exclusion pour une partie des lots 19-P, 20-P, 21-P et 27A-P du rang 4, canton Rémigny;

Considérant les articles 58 et suivants de la *Loi sur la protection du territoire agricole* (LRQ, chap. P-41.1);

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis favorable concernant la demande de la municipalité de Rémigny.

Nature de la demande

La demande d'exclusion concerne une superficie d'environ 25 hectares.

Après étude de la demande, il en ressort les éléments suivants :

- Une bonne partie du site visé par la demande est composé de sols de classe 7 (c'est-à-dire inutilisable pour l'agriculture) selon l'Inventaire des terres du Canada);
- Il s'agit de permettre la construction sur la dernière lisière du lac Rémigny où la construction est interdite par le zonage agricole;
- Le développement domiciliaire et de villégiature est important pour les petites municipalités rurales. Selon Statistique Canada, la population de Rémigny est passée de 381 en 1991 à 279 en 2011.

Conformité au Règlement de contrôle intérimaire (RCI)

Après analyse, le projet de la municipalité de Rémigny ne peut d'aucune manière venir en contradiction avec les dispositions du RCI.

Conformité au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement de la MRC est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Après analyse, le projet de la municipalité de Rémigny est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

08-13-372A

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la municipalité de Guérin à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 168-2013).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la MRC;

Attendu que la municipalité de Guérin désire amender son règlement de zonage n° 113-95 présentement en vigueur pour interdire les résidences permanentes dans les rangs 1 et 2;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Guérin à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 168-2013, adopté le 10 juin 2013 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 168-2013 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 10 juin 2013

Date de réception à la MRC : 13 juin 2013

08-13-373A

Certificat de conformité – Approbation de la résolution n° 06-13-46 adoptée par la municipalité de Laforce.

Attendu qu'en vertu des articles 59 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités locales ont, jusqu'en novembre 2014, pour adopter tout règlement de concordance en rapport avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Attendu qu'après analyse, le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA de la municipalité de Laforce apparaissent conformes au schéma d'aménagement révisé et n'ont pas à être modifiés;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la résolution n° 06-13-46 de la municipalité de Laforce, confirmant que le plan d'urbanisme, le règlement de lotissement, le règlement de construction, le règlement relatif à l'article 116 et le règlement sur les PIIA sont conformes au schéma d'aménagement révisé de la MRC.

08-13-374A

Certificat de conformité – Approbation de la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 600).

Attendu qu'en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le conseil de la MRC;

Attendu que la Ville de Témiscaming désire amender son règlement de zonage n° 427 présentement en vigueur pour préciser les règles d'utilisation pour les conteneurs et remorques;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la Ville de Témiscaming à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 600, adopté le 11 juin 2013 – zonage).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 600 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 11 juin 2013

Date de réception à la MRC : 17 juin 2013

08-13-375A

Québec en Forme / Renouvellement de l'entente et procédés administratifs, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, 201 000 \$ comprenant un montant de 5 600 \$ à la MRCT à titre d'honoraires pour la prestation de services.

Considérant l'accord du « Comité local Québec en Forme du Témiscamingue »;

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le renouvellement de l'entente et des procédés administratifs, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, entre « Québec en Forme » et la « MRC de Témiscamingue » pour la somme de 201 000 \$, dont 5 600 \$ à la MRCT à titre d'honoraires pour la prestation de services.

La MRCT doit s'assurer que toutes les sommes versées par Québec en Forme à titre de contribution ne soient utilisées qu'à la réalisation du Plan d'action du « Regroupement Québec en Forme du Témiscamingue », c'est-à-dire d'accomplir les tâches administratives requises et effectuer le suivi financier requis du Plan d'action à l'intérieur du budget établi.

- ❖ Que le préfet soit par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à cette fin.

08-13-376A

Avenir d'enfant / Entente pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, 189 223 \$ comprenant une somme de 5 272 \$ à la MRCT pour frais de gestion et d'administration.

Considérant l'accord du « Comité de coordination en petite enfance du Témiscamingue »;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, l'entente « Avenir d'enfants » pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014, pour la somme de 189 223 \$ dont 5 272 \$ à la MRCT pour frais de gestion et d'administration.

De concert avec l'agent de développement et les partenaires du regroupement d'Avenir d'enfants, la MRCT doit accomplir les tâches administratives ainsi que le suivi financier établi pour assurer la réalisation du Plan d'action 2013-2014 et réaliser les activités telles qu'acceptées au budget.

08-13-377A **Pacte rural 2011 – Ville de Ville-Marie.**

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement de 25 000 \$ à la Ville de Ville-Marie pour le projet d'incubateur d'entreprises de transformation et industrielle, tel qu'autorisé au Pacte rural 2011.

08-13-378A **Embauche de M. Guillaume Beaulieu à titre d'agent de développement (permanence).**

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer la permanence de M. Guillaume Beaulieu, à titre d'agent de développement, au salaire annuel de 40 520 \$. Son mandat consiste à seconder les municipalités dans leurs projets de même que le développement des services de proximité au Témiscamingue.

La permanence de M. Beaulieu fait suite à l'embauche permanente de M^{me} Caroline Gauthier au sein du service d'évaluation.

Service d'évaluation – Rapport d'activités.

08-13-379A **Le C. A. prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

08-13-380A **Embauche de M^{me} Caroline Gauthier à titre d'agente administrative en évaluation et gestion foncière (baux de villégiature).**

Considérant la réorganisation à la MRCT suite à la retraite du directeur général en janvier 2013;

Considérant que M^{me} Caroline Gauthier fût prêtée au service d'évaluation en remplacement d'un congé de maternité depuis le 26 novembre 2012;

Considérant le retour prochain de M^{me} Christelle Rivest de son congé maternité et qu'il y aura un transfert progressif des responsabilités à titre de coordonnatrice au service d'évaluation, fonction actuellement occupée par la directrice générale;

Considérant les compétences et l'intérêt manifesté par M^{me} Caroline Gauthier pour son travail au sein du service d'évaluation;

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ De confirmer l'embauche de M^{me} Caroline Gauthier à titre d'agente administrative en évaluation et gestion foncière (baux de villégiature).

Les mêmes conditions salariales s'appliquent, soit un salaire annuel de 40 520 \$.

08-13-381A

Report – Dépôt des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2014 (article 71 de la LFM).

Attendu qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation à l'égard des municipalités de son territoire régies;

Attendu que le délai prévu à l'article 70 de la loi, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités de compléter à sa satisfaction, tout travail nécessaire pour le dépôt du rôle d'évaluation qui reflète, de façon aussi fidèle que possible, la réalité foncière de ces municipalités;

Attendu qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

Il est proposé par M^{me} Carmen Rivard
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que la MRC de Témiscamingue informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le délai du 15 septembre pour le dépôt du rôle d'évaluation triennal des municipalités locales pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016 soit reporté au 1^{er} novembre 2013.

Cette résolution s'applique pour les municipalités suivantes :

Angliers	85080	Moffet	85075
Béarn	85020	Nédélec	85100
Belleterre	85065	Notre-Dame-du-Nord	85090
Duhamel-Ouest	85030	Rémigny	85105
Fugèreville	85055	St-Bruno-de-Guigues	85045
Guérin	85095	St-Édouard-de-Fabre	85015
Kipawa	85010	St-Eugène-de-Guigues	85085
Laforce	85070	Témiscaming	85005
Latulipe-et-Gaboury	85060	TNO	NR850
Laverlochère	85050	Ville-Marie	85025
Lorrainville	85037		

Autorisation pour radiation d'un compte à recevoir (montant de 414,75 \$).

08-13-382A

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Carmen Rivard
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la radiation d'un compte à recevoir de 414,75 \$.

Ce montant fût assigné au poste « À recevoir » alors qu'il aurait dû être au poste « Assurances collectives à payer », suite au départ d'un employé en 2011.

08-13-383A

Approbation – Don de 2 000 \$ à la région du Lac-Mégantic (tragédie ferroviaire).

Il est proposé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
appuyé par M. Bruno Boyer
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner le versement du don de 2 000 \$ transmis à la MRC du Granit le 12 juillet 2013.

Vu l'urgence de la situation et comme le conseil des maires ne siégeait pas en juillet, l'approbation fût demandée par courrier électronique.

Les élus des municipalités suivantes confirmaient leur accord, soit : Angliers, Béarn, Belleterre, Guérin, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, St-Bruno-de-Guigues, St-Eugène-de-Guigues, Témiscaming et Ville-Marie.

08-13-384A

Approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour.

Le C. A. prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

- ❖ Que les comptes suivants soient acceptés et payés :

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 mai 2013 au 15 juin 2013		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	6 212,91 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	4 429,80 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	3 915,63 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	4 436,67 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 108,54 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	3 339,24 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	77 285,41 \$
--	--------------

Rémunération des maires	6 020,97 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			0,00 \$
C1300589	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	3 244,19 \$
C1300621	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL DU 03 AU 24 AVRIL 2013	936,37 \$
C1300624	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL 30 AVRIL 2013	1 131,82 \$
C1300679	AGRITIBI R.H. INC.	DIVERS FILTRES PELLE DOOSAN	288,95 \$
C1300687	DÉPANNEUR BÉCO	DIESEL MAI 2013	3 606,82 \$
C1300690	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL MAI 2013	646,03 \$
C1300691	GARAGE MICHEL GRENIER	DIESEL MAI 2013	344,33 \$
C1300692	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL MAI 2013	124,00 \$
C1300696	LA STATION VILLE-MARIE	DIESEL MAI 2013	7 286,62 \$
C1300701	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES MAI 2013	3 328,51 \$
C1300705	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL MAI 2013	3 118,81 \$
C1300706	STATION SERVICE P. GINGRAS	DIESEL MAI 2013	327,96 \$
C1300718	CLÉMENT CHRYSLER DODGE LTÉE	DIVERS PIÈCES CAMIONS	2 307,33 \$
C1300720	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	DIVERS PIÈCES CAMIONS	742,93 \$
C1300721	DÉPANNEUR RACHEL ROY	DIESEL MAI 2013	217,67 \$
C1300723	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL MAI 2013	3 037,75 \$
C1300735	LES PÉTROLES ALCASYNA INC.	DIESEL MAI 2013	596,46 \$
C1300737	MAGASIN HEIN INC.	DIESEL MAI 2013	170,40 \$
C1300739	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	DIVERS PIÈCES CAMIONS	1 028,59 \$
C1300741	SANQUIP INC.	PIÈCES CAMIONS	2 574,59 \$
			0,00 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			0,00 \$
C1300595	JM ROBERT	LOCATION + LEVÉE TNO AVRIL	2 460,46 \$
C1300596	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 07-05-2013	1 277,37 \$
C1300600	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT MAI 2013	68 935,77 \$
C1300605	RADIO-COM JBM INC.	RÉPARER 3 ANTENNE	51,17 \$
C1300607	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT AVRIL 2013	4 768,33 \$
C1300610	SYSTÈMES BCBF INC.	VÉRIF. BALANCE CAMIONS	3 389,46 \$
C1300625	MUNICIPALITÉ D'ANGLIERS	REMB. COMPENSATION 30 %	4 556,21 \$
C1300626	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	REMB. COMPENSATION 30 %	6 382,55 \$
C1300627	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	REMB. COMPENSATION 30 %	11 261,64 \$
C1300628	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	REMB. COMPENSATION 30 %	4 168,78 \$
C1300629	MUNICIPALITÉ DE GUÉRIN	REMB. COMPENSATION 30 %	3 691,74 \$
C1300630	MUNICIPALITÉ DE KIPAWA	REMB. COMPENSATION 30 %	6 897,75 \$
C1300631	MUNICIPALITÉ DE LAFORCE	REMB. COMPENSATION 30 %	2 137,40 \$
C1300632	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY	REMB. COMPENSATION 30 %	3 528,27 \$
C1300633	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	REMB. COMPENSATION 30 %	6 993,00 \$
C1300634	MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE	REMB. COMPENSATION 30 %	13 189,82 \$
C1300635	MUNICIPALITÉ DE MOFFET	REMB. COMPENSATION 30 %	2 964,83 \$
C1300636	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	REMB. COMPENSATION 30 %	4 060,34 \$
C1300637	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	REMB. COMPENSATION 30 %	11 710,82 \$
C1300638	MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	REMB. COMPENSATION 30 %	3 582,00 \$
C1300639	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	REMB. COMPENSATION 30 %	11 163,66 \$
C1300640	MUNICIPALITÉ DE ST-ÉDOUARD-DE-FABRE	REMB. COMPENSATION 30 %	6 057,05 \$
C1300641	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	REMB. COMPENSATION 30 %	5 362,34 \$
C1300643	VILLE DE BELLETERRE	REMB. COMPENSATION 30 %	2 995,51 \$
C1300644	VILLE DE TÉMISCAMING	REMB. COMPENSATION 30 %	36 800,41 \$
C1300645	VILLE DE VILLE-MARIE	REMB. COMPENSATION 30 %	39 369,30 \$
C1300646	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28-04-2013 (634-2233)	2 824,17 \$
C1300654	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE JUIN 2013	91,93 \$
C1300655	CONSORTIUM ÉCHO-LOGIQUE	SAC, BOÎTE - CENTRE DE TRI	118,89 \$
C1300664	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 17-05-2013	671,45 \$
C1300665	LES HÉLICES CHEZ MARQUIS	RÉP. COUVERT POMPE EAU	78,18 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300667	NOUVEAUTÉS LETANG INC.	CHANDAIL BANDE FLUO	522,95 \$
C1300668	PASCAL GOUPIL ÉLECTRIQUE 2007 INC.	BRANCHEMENT A/C	287,44 \$
C1300671	T.S.C. INC.	SALOPETTE TRAVAIL	114,92 \$
C1300677	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. MAI 2013	6 496,09 \$
C1300680	BERGERON ÉLECTRONIQUE	PROTÈGE ÉCRAN	11,49 \$
C1300694	JM ROBERT	LEVÉE REL	3 799,92 \$
C1300707	T.S.C. INC.	SALOPETTE TRAVAIL	114,92 \$
C1300708	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LEVÉE ÉCOCENTRE + MUNICIPALITÉS	15 969,87 \$
C1300729	HOME HARDWARE	VENTILATEUR PLANCH. TURBO	187,99 \$
C1300733	LA COOP VAL-NORD	VENTILATEUR + POUBELLES	430,90 \$
C1300743	TEMLAC LTÉE	VÊTEMENTS SÉCURITÉ	293,16 \$
			0,00 \$
EMPRUNT 4 M\$ - ÉCOCENTRE			0,00 \$
C1300699	LES ENTREPRISES N. VACHON	MURET CONTENEUR ÉCOCENTRE	14 981,24 \$
C1300702	SERGE RÉNOVATION	PASSERELLE CENTRE DE TRI	5 340,00 \$
			0,00 \$
AVENIR D'ENFANTS			0,00 \$
C1300744	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 12/06/2013	13,50 \$
			0,00 \$
QC EN FORME			0,00 \$
C1300587	BOUCHER TOMY	FRAIS RÉUNION - QEF	41,75 \$
C1300590	CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE	INSCRIPTION J. GILBERT - QEF	229,96 \$
C1300603	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	REMB. FRAIS - QEF	1 500,00 \$
C1300618	CAZA MIKAËL	ANIMATION QC EN FORME	168,00 \$
C1300619	DUCHARME-MASSY MIGUEL	ANIMATION QC EN FORME	168,00 \$
C1300653	BROUILLARD CLAUDINE	BUFFET QEF - AE	81,92 \$
C1300660	GIRARD VÉRONIQUE	COURS ZUMBA - QEF	300,00 \$
C1300693	GAUTHIER MANON	DÉPL. DU 22-05 AU 03-06-2013	168,52 \$
C1300697	LAFONTAINE JOANIE	DÉPL. DU 13-05 AU 04-06-2013	366,47 \$
C1300710	TRIATHLON DE VILLE-MARIE INC.	PROJET - CLUB D'ENTRAÎNEMENT	1 500,00 \$
C1300724	GAUTHIER AUDREY	DÉPL. 11/06 AU 13/06 2013	333,12 \$
C1300727	GINGRAS MARJORYE	ATELIERS 21 AU 31-05 QEF	2 138,69 \$
			0,00 \$
COMMISSION CULTURELLE			0,00 \$
C1300656	COUTURE RÉAL	DÉPL. 23-24 MAI FONDS CULT.	58,23 \$
C1300658	FESTIVAL DE CONTES ET LÉGENDES EN A-T	ATELIER - FONDS CULTUREL	375,00 \$
C1300695	L'INDICE BOHÉMIEN	PUBLICITÉ - FONDS CULT.	216,15 \$
			0,00 \$
PROGRAMME HABITATION			0,00 \$
C1300616	BEAULÉ JEAN-GUY	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300617	BÉLAND DENIS ET BÉGIN LAURETTE	SUBV. RÉNOVILLAGE	9 227,00 \$
C1300622	FALARDEAU-RIVEST FLEUR-ANGE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300642	QUESNEL PAUL	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300649	BASTIEN MARC-ANTOINE	SUBV. RÉNOVILLAGE	6 406,00 \$
C1300659	GERVAIS MARIO	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300685	DUFOUR RÉNAL	SUBV. RÉNOVILLAGE	5 540,00 \$
C1300714	BELLEROSÉ-GIRARD LUCILLE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300716	CHAMPAGNE MICHEL	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300725	GAUTHIER YVES	SUBV. RÉNOVILLAGE	9 580,00 \$
C1300745	TRUDEL LUCILLE	SUBV. RÉNOVILLAGE	8 755,00 \$
C1300746	TRÉPANIÉ FLORIAN TRÉPANIÉ MARGUERITE B	SUBV. RÉNOVILLAGE	4 486,00 \$
			0,00 \$
MRCT - DIVERS			0,00 \$
C1300584	9229-7597 QUÉBEC INC.	ENTRETIEN A/C MAI 2013	2 690,79 \$
C1300585	AUTOMOBILE PAQUIN	LOCATION AUTO SRQ	659,62 \$
C1300586	BEAULÉ VÉRONIC	COMPTE DÉP. 07 AU 10 MAI 2013	611,35 \$
C1300588	BROUILLARD CLAUDINE	DÎNER MRCT-SDT	217,30 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300591	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	DIVERS FORMATION (RÉMIGNY)	2 550,00 \$
C1300592	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS EMPLOYÉS	551,28 \$
C1300593	GROUPE SYSTÈME FORÊT	OUTILS POUR ARCGIS (ENTRETIEN)	114,98 \$
C1300594	JACQUES MONIA	DÉPL. 09 AVRIL AU 14 MAI 2013	71,14 \$
C1300597	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	1ER VERSEMENT 2013	38 000,00 \$
C1300598	LETTRAGE FRANS GAUTHIER	PROJET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	508,77 \$
C1300599	MICROTEC	CONTRAT DE SERVICE ANNUEL	344,78 \$
C1300601	MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE	PROJET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	70,00 \$
C1300602	MUNICIPALITÉ DE NÉDÉLEC	2E VERS. VOLET V - CAMION	25 621,00 \$
C1300604	PUBLICATIONS CCH LTÉE	DROIT MUNICIPAL MAJ 23	373,80 \$
C1300606	RIVEST CHRISTELLE	DÉPLACEMENT 03-03-2013	31,80 \$
C1300608	SERVICES EXPLORATION ENR.	TRANSPORT MESUREUR NUM.	1 272,63 \$
C1300609	SMI INFORMATIQUE	RENOUV. LICENCES (PLAN MAINT.)	937,05 \$
C1300611	TABLE DE CONCERTATION P.A.T.	CELL, CARBURANT, SALAIRES MARS	13 241,53 \$
C1300612	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1ER AU 15 MAI 2013	13 102,16 \$
C1300613	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-04-2013 (MRCT)	869,87 \$
C1300614	9176-4159 QUÉBEC INC.	BUFFET RENCONTRE DG	623,90 \$
C1300615	ARKYS WEB SOFTWARE INC.	HÉBERGEMENT MAI À OCT. 2013	241,45 \$
C1300620	DURANSEAU MICHEL	FORMATION POMPIER 1 (KIPAWA)	1 097,88 \$
C1300623	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	DICOM	29,47 \$
C1300647	VISA DESJARDINS	RELEVÉ AVRIL 2013	63,90 \$
C1300648	ANNIE ROY	REMB. PETITE CAISSE MAI 2013	179,30 \$
C1300650	BEAULIEU GUILLAUME	COFFRET 5CD CONTES A-T	39,95 \$
C1300651	BEAULÉ VÉRONIC	DÉPL. 17-05 AU 24-05-2013	453,67 \$
C1300652	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	BUFFET PDZA	70,09 \$
C1300657	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	Chèque annulé : C1300657	0,00 \$
C1300661	GOODYEAR CANADA INC.	PNEUS EMPLOYÉS	674,44 \$
C1300662	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES JUIN 2013	6 574,50 \$
C1300663	JACQUES MONIA	DÉPL. 23-05 AU 25-05-2013	233,22 \$
C1300666	NORMAND GODBOUT É.A.	LE RÔLE D'ÉVALUATION MUNICIPAL	35,00 \$
C1300669	PUBLICATIONS CCH LTÉE	CONTRATS DES ORG. PUBLICS	142,80 \$
C1300670	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT	COORDINATION PROJET CERISIER	479,65 \$
C1300672	TVCTK	PUBLICITÉ JUIN 2013 À MAI 2014	500,00 \$
C1300673	VALADE STEPHEN	FORMATION POMPIERS	1 800,00 \$
C1300674	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU	DAS FÉDÉRALES MAI 2013	11 239,27 \$
C1300675	BELL CONFÉRENCES INC.	OUVERTURE COMPTE, CONFÉRENCE	37,51 \$
C1300676	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 31 MAI 2013	14 537,04 \$
C1300678	9176-4159 QUÉBEC INC.	REPAS FSTD ANGLIERS	210,00 \$
C1300681	BOUCHER TOMY	DÉPL. 27-03 AU 04-06-2013	392,60 \$
C1300682	BREUVAGES AUTOMATIQUES	COMMANDE CAFÉ	30,81 \$
C1300683	C.C. CONSULTANTS EXPERTS EN GESTION	MANDAT ÉQUITÉ SALARIALE	965,79 \$
C1300684	CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE	RÉINSTALLATION POSTE	34,49 \$
C1300686	DURANSEAU MICHEL	FORMATION POMPIERS SECT. 2	1 145,88 \$
C1300688	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	INSC. GUIDE, MANUEL POMPIERS	742,00 \$
C1300689	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	280,00 \$
C1300698	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN JUIN	3 731,31 \$
C1300700	MINISTRE DES FINANCES	1ER VERSEMENT SQ	25 822,00 \$
C1300703	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	TONER CART., PORTABLE, PAPETERIE	2 535,93 \$
C1300704	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT JUIN 2013	1 771,85 \$
C1300709	TREMBLAY ALEX	ACHAT DOC. EN LIGNE A-E	63,00 \$
C1300711	VILLE DE TÉMISCAMING	PANCARTE CONTENEUR TNO	853,93 \$
C1300712	ÉDITIONS PETITE MINE	CAHIERS SÉC. + PRÉVENTION	56,39 \$
C1300713	ÉDITIONS YVON BLAIS	DROIT QC ENVIRONNEMENT 2013	357,00 \$
C1300715	BROUILLARD CLAUDINE	REPAS CA 5 JUIN 2013	93,13 \$
C1300717	CKVM	POLITIQUE MUNICIPALE MAI	293,19 \$
C1300719	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉPENSES MAI 2013	7 641,72 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300722	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	LOCATION MATÉRIEL FORMATION	98,08 \$
C1300726	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. DU 26/04 AU 07/06 2013	218,68 \$
C1300728	GROUPE ULTIMA INC.	Chèque annulé : C1300728	0,00 \$
C1300730	IMPRIMACTION	ENVELOPPES #10 DÉCO	1 178,43 \$
C1300731	J. DROLET ET FILS LTÉE	ACHAT MAI 2013	386,08 \$
C1300732	JACQUES MONIA	DÉP.+DÉPL. 31/05 AU 12/06 2013	529,31 \$
C1300734	LE REFLET	CAHIER AGRO	471,40 \$
C1300736	LETTRAGE FRANS GAUTHIER	PROJET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	6 132,76 \$
C1300738	MARCOUX JACYNTHÉ	SURV. EXAMEN 7 JUIN 2013	50,00 \$
C1300740	PROVIGO DE VILLE-MARIE	ACHAT MAI 2013	271,10 \$
C1300742	SERVICES PYRO-PRO	MAINTENANCE EXTINCTEUR	60,77 \$
C1300747	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE JUIN 2013	389,04 \$
C1300748	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ 25-04 AU 27-05	1 638,48 \$
C1300749	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19-05-2013 (MRCT)	846,59 \$
C1300750	VISA DESJARDINS	RELEVÉ MAI 2013	1 652,03 \$
C1300751	MISSION TOURNESOL	DON	500,00 \$
	TOTAL		669 141,59 \$

Salaire des employés et rémunération des maires du 16 juin 2013 au 15 juillet 2013		
Nom	Titre	Salaire
Arnaud Warolin	Préfet	4 141,94 \$
Lyne Gironne	Directrice générale – secrétaire-trésorière	2 953,20 \$
Tomy Boucher	Directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint	2 610,42 \$
Daniel Dufault	Coordonnateur au service d'aménagement	2 957,78 \$
Richard Pétrin	Coordonnateur du service de collecte sélective	2 204,56 \$
Katy Pellerin	Directrice du Centre de valorisation et chargée de projet en environnement	2 226,16 \$

Masse salariale des autres employés de la MRCT	59 125,98 \$
--	--------------

Rémunération des maires	7 270,22 \$
-------------------------	-------------

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
CAMIONS & MACHINERIES - ÉCOCENTRE			
C1300758	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT	VÉRIF. MÉCANIQUE DÉCHIQUEUSE	108,00 \$
C1300777	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAMIONS JUIN 2013	289,74 \$
C1300837	MAGASIN GÉNÉRAL DE RÉMIGNY	DIESEL JUIN 2013	183,72 \$
C1300845	PNEUS GBM	PNEUS BOB CAT	4 484,03 \$
C1300847	PÉTROLES TÉMIS	DIESEL MACHINERIES JUIN 2013	2 200,10 \$
C1300857	ARBRONORD INC.	PIÈCES CAMIONS #1, 2, 3	346,33 \$
C1300861	DISTRIBUTION CARDINAL INC.	PIÈCES BROEUR	392,06 \$
C1300862	DISTRIBUTIONS GIRONNE LTÉE	PIÈCES CAMIONS	1 825,96 \$
C1300863	DÉPANNÉUR BÉCO	DIESEL JUIN 2013	2 598,82 \$
C1300864	DÉPANNÉUR RACHEL ROY	DIESEL JUIN 2013	1 019,64 \$
C1300867	GARAGE MARC CÔTÉ	DIESEL JUIN 2013	247,00 \$
C1300868	GARAGE QUINCAILLERIE DE L'EST	DIESEL JUIN 2013	125,00 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300869	GARAGE W. LACASSE INC.	DIESEL JUIN 2013	2 761,42 \$
C1300884	RADIO-COM JBM INC.	LOCATION TÉL. CAMIONS JUILLET 2013	289,74 \$
C1300888	STATION DE SERVICE LAROCHELLE	DIESEL JUIN 2013	3 596,94 \$
C1300889	STRONGCO	PIÈCES LOADER	621,26 \$
AUTRES - ÉCOCENTRE			
C1300753	ACAD 2000	AFFICHES TNO	1 322,21 \$
C1300754	BERNARD JEAN-PIERRE	CAMÉRA POUR BALANCE	40,00 \$
C1300755	BOUCHER TOMY	PORTE OUVERTE ÉCOCENTRE	56,62 \$
C1300765	INDUSTEK	FIL D'ATTACHE À BALLOT	2 200,34 \$
C1300766	JACQUES MONIA	PORTE OUVERTES ÉCOCENTRE	180,14 \$
C1300767	JOURNAL LE CONTACT	VISITE ÉCOCENTRE	153,38 \$
C1300768	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 29/05/2013	1 366,48 \$
C1300769	LA TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE	VISITE ÉCOCENTRE	40,24 \$
C1300774	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT MAI	100 489,82 \$
C1300779	ROCHON LILIANE	DÉPL. CAGE 07/06/2013	67,41 \$
C1300780	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT MAI 2013	6 699,28 \$
C1300787	BEAUDOIN FRANCINE	NETTOYAGE DU TERRAIN	1 116,00 \$
C1300789	CARON SYLVAIN	DÉPL. 21/06/2013	22,50 \$
C1300799	JM ROBERT	VOYAGE GUÉRIN-ROUYN	2 276,49 \$
C1300801	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 03/06/2013	1 513,93 \$
C1300803	LES ATELIERS KAMI INC.	TRI MAIN-D'OEUVRE MAI 2013	11 850,92 \$
C1300808	REICHENBACH STEVEN	MICRO-ONDES ÉCOCENTRE	25,00 \$
C1300809	REMORQUAGE NORMAND POUDRIER INC.	TRANSPORT CONTENEUR TNO	229,95 \$
C1300818	BLEUETIÈRE DE GUÉRIN	VISITE ÉCOCENTRE	114,98 \$
C1300823	COMMUNICATION TÉMISCAMINGUE	INTERNET ÉCOCENTRE JUILLET	91,93 \$
C1300831	LA COOP VAL-NORD	BAC ROULANT, COUVERCLE	1 680,26 \$
C1300839	MATÉRIAUX JOLETTE LORRAINVILLE INC.	PELLE RONDE ÉCOCENTRE	19,53 \$
C1300849	T.S.C. INC.	BOTTES TRAVAIL ÉCOCENTRE	218,40 \$
C1300850	TRANSPORT SYMKAM ENR.	LOCATION CONTENEUR JUIN	20 904,97 \$
C1300856	9005-3703 QUÉBEC INC.	TRANSPORT RÉCUP. JUIN 2013	6 381,11 \$
C1300873	HOME HARDWARE	VISITE ÉCOCENTRE	154,44 \$
C1300876	LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES GÉNÉRALES	RÉCUP. BARDEAUX 26/06/2013	1 610,80 \$
C1300877	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	RÉCUPÉRATION RDD	3 978,36 \$
C1300878	LES ATELIERS KAMI INC.	MAIN-D'OEUVRE JUIN 2013	10 664,57 \$
C1300881	MULTITECH ENVIRONNEMENT	TRAITEMENT JUIN	102 747,67 \$
C1300883	PIÈCES D'AUTOS BROUSSEAU LTÉE	PIÈCES ÉCOCENTRE	348,94 \$
C1300885	SERVICE SANI-TRI	TRAITEMENT JUIN 2013	6 093,15 \$
C1300890	TEMLAC LTÉE	VESTE ET GANTS	796,02 \$
PROJET VOLET II			
C1300775	MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET- GABOURY	PROJET # 867-12 VOLET II	3 404,09 \$
AVENIR D'ENFANTS			
C1300782	TREMBLAY ALEX	RENCONTRE 18/06/2013 A-E	13,10 \$
C1300807	POUR TOUS LES BOUTS DE CHOU	STIMULATION PARENTS ENFANTS AE	4 537,51 \$
C1300810	TREMBLAY ALEX	DÉPL. 27/06/2013	39,78 \$
C1300851	TREMBLAY ALEX	DÎNER PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE	20,00 \$
C1300859	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC- TÉMISCAMINGUE	TRANSITION MATERNELLE - AE	566,27 \$
C1300891	TREMBLAY ALEX	ACHAT MATÉRIEL BUREAU	41,48 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
QC EN FORME			
C1300759	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	PROJET QEF (RAQUETTE+VOLANT)	1 200,00 \$
C1300764	GINGRAS MARJORYE	ATELIER - QEF	782,60 \$
C1300790	CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	FORMATION EXCEL QEF - AE	1 406,19 \$
C1300791	COMITÉ DE DIVERSIFICATION	DIVERS. ET DYNA. LE TERRITOIRE	384,00 \$
C1300793	CPE CHEZ CALIMÉRO	FORMATION YOGA ÉDUCATRICES	1 304,97 \$
C1300796	GAUTHIER AUDREY	DÉPL. 19/06/2013	45,45 \$
C1300797	GINGRAS MARJORYE	FOURNITURES 5 ÉPICES	91,96 \$
C1300804	LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	FORMATION EN LOISIR D'ÉTÉ DAFA	675,00 \$
C1300805	MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL-OUEST	SIGNALISATION VÉLO - QEF	1 724,63 \$
C1300806	MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-DE-GUIGUES	DÉPL. COLLOQUE LAC-MÉGANTIC	428,40 \$
C1300811	VILLE DE BELLETERRE	BELLETERRE EN FORME QEF	1 600,00 \$
C1300822	COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-TÉMISCAMINGUE	QUÉBEC EN FORME	2 233,62 \$
C1300836	LIAISON 12-18	ANIMATRICE / INTERVENANTE	1 500,00 \$
C1300840	MUNICIPALITÉ DE BÉARN	ANIMATION + DANSE QEF	1 833,34 \$
C1300843	MUNICIPALITÉ DE ST-BRUNO-DE-GUIGUES	PROJET BOUGE DANS TON ÉLÉMENT	504,35 \$
C1300846	PROVIGO DE VILLE-MARIE	QEF - ATELIER 5 ÉPICES	282,63 \$
C1300852	VILLE DE TÉMISCAMING	JOURNÉE FORMATION QEF	1 560,00 \$
C1300870	GAUTHIER AUDREY	DÉPL. PROJET LOISIR QEF	34,29 \$
COMMISSION CULTURELLE			
C1300792	CORPORATION AUGUSTIN-CHÉNIER INC.	LOCATION RIFT - COMM. CULT.	1 010,00 \$
C1300860	CORPORATION D'AMÉNAGEMENT ET	ENTENTE DÉV. CULTUREL	1 989,00 \$
PROGRAMME HABITATION			
C1300760	DUCLOS MICHELLE	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
C1300770	LABELLE RONALD	SUBV. RÉNOVILLAGE	9 932,00 \$
C1300772	LÉTOURNEAU JACQUELINE	SUBV. LAAA	1 194,70 \$
C1300773	LÉTOURNEAU JACQUELINE	SUBV. LAAA	396,30 \$
C1300817	BÉNARD RENÉ	SUBV. RÉNOVILLAGE	10 000,00 \$
MRCT - DIVERS			
C1300752	GROUPE ULTIMA INC.	RENOUVELLEMENT 2013-2014	25 664,00 \$
C1300756	BOULANGERIE PÂTISSERIE LINDA	DÎNER MDDEFP	264,44 \$
C1300757	BROUILLARD CLAUDINE	DÎNER RENCONTRE ATT./DÉT.	146,60 \$
C1300761	DUFAULT DANIEL	DÉPL. 21/01 AU 17/06 2013	606,91 \$
C1300762	DURANSEAU MICHEL	FORMATION POMPIERS 7-8 JUIN	779,00 \$
C1300763	FOIRE GOURMANDE DE L'A-T	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	1 149,75 \$
C1300771	LES ATELIERS KAMI INC.	INSTALLATION AIR CLIMATISÉE	132,22 \$
C1300776	PELLERIN KATY	DÉPL. 04/04 AU 17/05	334,68 \$
C1300778	RIVEST CHRISTELLE	DÉPL. 11-13 JUIN 2013	220,45 \$
C1300781	TRADUCTIONS L&L TRANSLATIONS	PÉTITION LAC KIPAWA	136,28 \$
C1300783	XEROX CANADA LTÉE	CONTRAT JUILLET À SEPT. 2013	834,94 \$
C1300784	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15 JUIN 2013	15 419,26 \$
C1300785	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 28/05/2013 (634-2233)	204,46 \$
C1300786	GREEN LESLI	REMB. TROP PERÇU 01-02-2012	73,25 \$
C1300788	BEAULÉ VÉRONIC	DÉP.+DÉPL. 04/06 AU 27/06 2013	368,42 \$
C1300794	DROUIN JÉRÔME	FRAIS DÉPL. ÉVALUATEUR	1 065,66 \$
C1300795	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	FRAIS DICOM MAI 2013	61,93 \$
C1300798	GREAT WEST	ASS. COLLECTIVES JUILLET 2013	6 574,50 \$
C1300800	L'ACTUALITÉ	ABONNEMENT 1/10/13 AU 15/09/14	44,79 \$

N° chèque	Fournisseurs	Descriptions	Montant
C1300802	LACHANCE JOCELYNE	DÉPL. 10/06/2013	314,25 \$
C1300812	AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU	DAS FÉDÉRALES JUIN 2013	12 632,38 \$
C1300813	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 16 AU 30 JUIN 2013	15 554,30 \$
C1300814	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 01/06/2013 (RÉSEAU)	2 616,32 \$
C1300815	BERGERIE BÊÊ OUI !	AGNEAU APPUI 28-06-2013	200,00 \$
C1300816	BERGERON ÉLECTRONIQUE	ÉQUIPEMENTS INSPECTEUR	40,23 \$
C1300819	CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT	2E VERS. CONTRIBUTION CLD	49 449,00 \$
C1300820	CKVM	CHRONIQUE SECT. EST, VISITE ÉCOCENTRE	1 561,54 \$
C1300821	COMITÉ MUNICIPAL DE LANIEL	DÉP. MUNICIPAL JUIN 2013	16 559,69 \$
C1300824	CORPORATION DU TRANSPORT ADAPTÉ	2E VERS. CONTRIBUTION 2013	18 583,00 \$
C1300825	FERME GIRVIN	LOCATION TRAILER RÉFRIGÉRÉ	150,00 \$
C1300826	FERME MIROL ENR.	AGNEAU APPUI 28-06-2013	309,72 \$
C1300827	GROUPE CCL	FORMULAIRE BILLET PESÉE, FEUILLES PV	1 108,02 \$
C1300828	IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	ACCROCHE PORTE	500,14 \$
C1300829	JAGUAR MÉDIA	ABONNEMENT RIMQ 2012-2013	574,88 \$
C1300830	L'INDICE BOHÉMIEN	PUB. CAHIER AGRO	216,15 \$
C1300832	LE BALADEUR DU TÉMISCAMINGUE	2E VERSEMENT 2013	38 000,00 \$
C1300833	LE REFLET	QUOI FAIRE CET ÉTÉ	922,69 \$
C1300834	LE RIFT	ADHÉSION 2013	60,00 \$
C1300835	LES ATELIERS KAMI INC.	CONTRAT ENTRETIEN JUILLET 2013	3 731,31 \$
C1300838	MARSEILLE EXTINCTEUR	INSPECTIONS EXTINCTEURS	239,89 \$
C1300841	MUNICIPALITÉ DE FUGÈREVILLE	2E VERS. PINCE DÉSINC. 2013	2 222,00 \$
C1300842	MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD	2E VERS. PINCE DÉSINC. 2013	2 222,00 \$
C1300844	PITNEY WORKS	RECHARGES TIMBREUSE PRÉPAYÉ	1 724,63 \$
C1300848	SMI INFORMATIQUE	CONTRAT JUILLET 2013	1 771,85 \$
C1300853	VILLE DE VILLE-MARIE	2E VERS. PINCE DÉSINC. 2013	2 222,00 \$
C1300854	WAROLIN ARNAUD	DÉPL. 30/04 AU 28/05 2013	1 638,12 \$
C1300855	LEBLANC BLANCHE	4 LIVRES	100,00 \$
C1300858	CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI	COMMANDITE QEF, MRCT	200,00 \$
C1300865	ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC	EXAMEN MDO+PI-SIII	1 242,00 \$
C1300866	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	MUTATIONS	288,00 \$
C1300871	GINGRAS FRANÇOIS	DÉPL. 12/06 AU 27/06 2013	181,51 \$
C1300872	GIRONNE LYNE	DÉPL. 01/05 AU 16/06 2013	163,89 \$
C1300874	IMPRIMACTION	CARTES D'AFFAIRES KATY	28,74 \$
C1300875	J. DROLET ET FILS LTÉE	TOILE ÉCOCENTRE, TRAVAUX BUREAU MRCT	783,11 \$
C1300879	LES PRODUCTIONS GUILLERMO PATTERSON	MONTAGE PARAPOST	120,72 \$
C1300880	MRC DU GRANIT	DON LAC-MÉGANTIC	2 000,00 \$
C1300882	MUSÉE DE GUÉRIN	FORMATION AGENT RURAUX	729,48 \$
C1300886	SERVICES INFORMATIQUES LOGITEM INC.	CART. BROTHER + POST-IT	2 875,20 \$
C1300887	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	FORFAIT JUILLET À DÉC. 2013	2 039,68 \$
C1300892	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRES JUILLET 2013	388,78 \$
C1300893	HYDRO-QUÉBEC	MRCT RELEVÉ 28/05 AU 25/06	1 348,03 \$
C1300894	REVENU QUÉBEC	DAS PROV. 1 AU 15 JUILLET 2013	15 054,11 \$
C1300895	TÉLÉBEC S.E.C.	RELEVÉ 19/06/2013 (MRCT), RÉSEAU 01-07-2013	3 671,15 \$
C1300896	VISA DESJARDINS	RELEVÉ 28/06/2013	1 066,53 \$
	TOTAL		628 767,84 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 12 août 2013.

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

08-13-385A

Commonwealth Plywood – Transfert (annuel) de bois de l'usine de Kipawa vers l'usine de Belleterre.

La Compagnie Commonwealth Plywood ltée (CCPL) a fait une demande au ministère des Ressources naturelles pour obtenir un changement de destination de volume de bois pour l'année 2013-2014 pour ses usines du Témiscamingue (Kipawa et Belleterre).

Une demande de changement de destination est une mesure annuelle contrairement à un transfert de CAAF qui implique une résiliation de celui-ci.

Ce point sera amené lors de la séance du conseil des maires le 21 août 2013.

08-13-386A

Période de questions de l'assistance (C. M., art. 150).

2^e partie

Aucune question de l'assistance.

08-13-387A

Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Bruno Boyer
appuyé par M^{me} Claudine Laforge Clouâtre
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 21 août 2013
- Comité administratif : 4 septembre 2013

Il est 19 h 55.

(Original signé)

Arnaud Warolin, préfet

(Original signé)

Lyne Gironne, d. g. – sec.-trés.

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.